



Extrait du registre des décisions

Bureau du 02 mai 2019

n° 058-19

Objet : RS - Attribution de deux marchés de travaux pour la réalisation des travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs à Saint-Baldoph et La Ravoire

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Alexandra Turnar
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthelay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida

• conseillers excusés : 16

Jean-Pierre Beguin - Luc Berthoud - François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Benoit Perrotton - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 mai 2019

délibération n° 058-19

objet **RS - Attribution de deux marchés de travaux pour la réalisation des travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs à Saint-Baldoph et La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau du 28 mars 2019 a approuvé la convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs avec le SDES, et les communes de La Ravoire et Saint Baldoph.

Les aménagements prévus sont les suivants :

- le calibrage de la voirie,
- la création d'un cheminement piétons-cycles sécurisé,
- la création d'une passerelle de franchissement de l'Albanne,
- l'aménagement d'un îlot central, incluant le dévoiement de la chaussée de la RD sur environ 120 ml
- l'enfouissement des réseaux secs,
- la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales, ainsi que d'un bassin tampon,
- l'extension du réseau d'éclairage public,
- la mise en place de mobilier sécuritaire de type barrière bois.

Pour réaliser ces aménagements, les travaux sont allotés en trois lots :

- lot n° 1 : VRD / surface,
- lot n° 2 : éclairage / câblage,
- lot n° 3 : passerelle.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme de marchés à procédure adaptée pour l'ensemble des lots.

En application des critères de jugement définis dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

- lot 1 : Colas RAA pour un montant de 538 319,00 € HT,
- lot 2 : Citeos Bronnaz pour un montant de 59 946,20 € HT.

Concernant le lot 3, des négociations sont en cours.

Chaque membre du groupement engagera ses propres marchés, conformément à la convention suivant le tableau ci-dessous :

	TOTAL HT	Travaux sous maîtrise d'ouvrage Grand Chambéry	Travaux sous maîtrise d'ouvrage Commune La Ravoire	Travaux sous maîtrise d'ouvrage Commune St-Baldoph	Travaux sous maîtrise d'ouvrage SDES
Lot n°1 Aménagement de surface et VRD	538 319,00 €	468 135,85 €	7 400,00 €	14 555,50 €	48 227,65 €
Chapitre 1 : Travaux préparatoires	54 815,00 €	47 639,05 €	- €	- €	7 125,95 €
Chapitre 2 : Aménagement de surface	322 436,00 €	322 436,00 €	- €	- €	- €
Chapitre 3 : Réseaux d'eaux pluviales	67 835,00 €	67 835,00 €	- €	- €	- €
Chapitre 4 : GC Eclairage	27 270,00 €	27 270,00 €	- €	- €	- €
Chapitre 5 : GC Télécom St Baldoph	14 555,50 €	- €	- €	14 555,50 €	- €
Chapitre 6 : GC Télécom La Ravoire	7 400,00 €	- €	7 400,00 €	- €	- €
Chapitre 7 : GC Electricité La Ravoire	5 530,00 €	- €	- €	- €	5 530,00 €
Chapitre 8 : GC Electricité St Baldoph	35 137,50 €	- €	- €	- €	35 137,50 €
Chapitre 9 : Réception des travaux	3 340,00 €	2 905,80 €	- €	- €	434,20 €
Lot n°2 Eclairage / câblages	59 946,20 €	24 635,00 €	- €	- €	35 311,20 €
Chapitre 1 : Travaux électricité St Baldoph	33 558,70 €	- €	- €	- €	33 558,70 €
Chapitre 2 : Travaux électricité La Ravoire	1 752,50 €	- €	- €	- €	1 752,50 €
Chapitre 3 : Travaux éclairage public	24 635,00 €	24 635,00 €	- €	- €	- €

Il est rappelé que Grand Chambéry, maître d'ouvrage pour l'extension du réseau d'éclairage public, sollicite l'aide financière du SDES pour ces travaux d'un montant de 24 635 € HT. Ils ne seront pas réalisés avant la notification de l'attribution de la participation financière du SDES, et seront réalisés dans un délai d'un an.

Enfin, Grand Chambéry rétrocédera au SDES les CEE (certificats d'économie d'énergie) associés à ces travaux.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018, déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 038-19 du Bureau du 22 mars 2019 approuvant la convention constitutive de groupement de commandes en vue des travaux d'enfouissement des réseaux secs, de création d'un réseau d'éclairage public et d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs sur les communes de Saint-Baldoph et La Ravoire,

Vu l'attribution de la commission d'appels d'offres du 17 avril 2019,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le marché du lot 1 (VRD / surfaces) pour la réalisation des travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs à Saint-Baldoph et La Ravoire, attribué à l'entreprise Colas RAA pour un montant de 538 319,00 € HT,

Article 2 : approuve le marché du lot 2 (éclairage / câblage) pour la réalisation des travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs à Saint-Baldoph et La Ravoire, attribué à l'entreprise Bronnaz Citeos pour un montant de 59 946,20 € HT,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer les marchés et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer la demande de participation financière du SDES pour l'extension du réseau d'éclairage public,

Article 5 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 058-19

Objet de l'acte : RS - Attribution de deux marchés de travaux pour la réalisation des travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs à Saint-Baldoph et La Ravoire

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 02 mai 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H22061H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22061H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2019

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2019